



DÉCHETS VERTS

BROYEZ DU VERT !

UNIVALOM et ses partenaires **AFPJR** et **Soli-Cités** vous proposent une solution de broyage des végétaux directement à domicile.

Un prestataire vient chez vous et vos branchages seront transformés en broyat prêt à être valorisé.

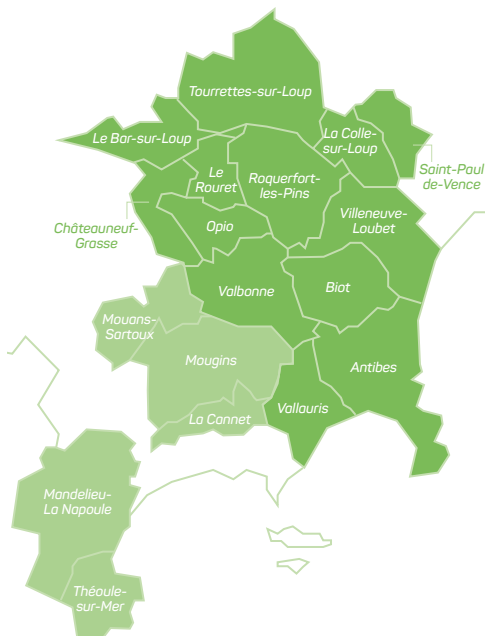


UNIVALOM

Nous donnons de la valeur à vos déchets !



DEMANDEZ UN DEVIS et PRENEZ RENDEZ-VOUS!



Renseignez-vous

Nos partenaires interviennent sur toutes les communes ci-contre. Contactez le prestataire qui opère sur votre commune.

Prenez contact avec l'AFPJR
04 92 60 33 60
commercial.chateauneuf@afpjr.org



Prenez contact avec Soli-cités
04 93 60 46 62
assistante.solicites@gmail.com



Comment utiliser le broyat ?

- En gardant le broyat chez vous, **vous évitez les déplacements à la déchèterie et réduisez la quantité de déchets à traiter.**
- Le broyat peut être utilisé en paillage naturel. Déposé au pied des plantes, **il limite l'arrosage** en réduisant l'évaporation de l'eau du sol, **renforce les sols fragiles** lors de fortes pluies et **diminue le développement des adventices.**
- Le broyat peut également être utilisé dans le compost. **Il apporte un équilibre carbone/azote** à votre compost, **limite les mauvaises odeurs** et les éventuelles nuisances. Le compost obtenu sera alors votre principal allié pour **nourrir la terre de votre jardin.**



Combien coûte ce service ?

Le broyage à domicile sera facturé **80 €HT** pour la première heure de prestation, puis **40 €HT** par demi-heure supplémentaire.

Un **crédit d'impôt allant jusqu'à 50 %** du montant sera appliqué.

→ Si vous ne souhaitez pas utiliser le broyat obtenu, les associations proposent également des prestations payantes incluant l'évacuation du tas.

⚠ Attention : l'enlèvement du tas ne peut donner lieu à un crédit d'impôt.

Retrouvez toutes les informations sur univalom.fr

☎ 04 93 65 48 07

✉ contact@univalom.fr

UNIVALOM

Nous donnons de la valeur à vos déchets !

